



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 8740

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème des personnels IATOS. Elle constate que le ministère a affirmé à plusieurs reprises sa volonté d'ouvrir l'école aux nouvelles technologies, de favoriser leur développement et d'encourager leur utilisation. Elle souligne qu'il convient de saluer cette volonté car il s'agit bien là d'un défi majeur que notre système éducatif devra relever pour entrer avec crédibilité et efficacité dans le prochain millénaire. Toutefois, sans le concours plus que jamais essentiel des emplois IATOS, la mise en oeuvre, la maintenance et la portée pédagogique de ces outils resteront très limitées. Il semble que le redéploiement actuel des postes IATOS se traduise plus par des suppressions que par des créations ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, alors que les besoins sont importants, les personnels attachés aux laboratoires des sciences expérimentales font, en particulier, cruellement défaut dans nos lycées et collèges. D'autre part, depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales ont consenti des investissements extrêmement importants pour que les collégiens et lycéens de notre pays puissent travailler dans le meilleur cadre possible tant au niveau des établissements eux-mêmes que pour leur environnement, ce qui engendre bien sûr des besoins de maintenance accrus. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour que le nombre de personnes IATOS dans les établissements scolaires soit conforté.

### Texte de la réponse

1 220 emplois ont été créés au budget 1998 au titre des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, soit : 550 emplois ATOS, 70 emplois ITARF, 600 emplois de santé et sociaux. En revanche, aucune suppression nette d'emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (IATOS) n'est inscrite dans la loi de finances 1998. La répartition des 1 220 emplois de personnels ATOS a eu pour objectif de réduire les écarts constatés entre les dotations et les charges des académies : ainsi, les académies dont la situation apparaissait la moins favorable ont été considérées comme prioritaires. Des emplois supplémentaires leur ont par ailleurs été attribués dans le cadre de mesures de rééquilibrage interne des dotations. S'agissant de l'entretien des locaux scolaires, la politique menée depuis plusieurs années par l'éducation nationale en vue de favoriser la création sur l'ensemble du territoire d'équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP) et de services mutualisés, a précisément pour but d'accompagner l'effort accompli par les collectivités territoriales au plan des constructions scolaires, et de répondre à moindre coût aux besoins des établissements, en confiant la réalisation des divers travaux de maintenance à des agents de l'Etat, particulièrement qualifiés et compétents, grâce aux actions de formation engagées à l'échelon académique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 8740

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 janvier 1998, page 141

**Réponse publiée le** : 9 mars 1998, page 1347